



Jeu de cartes pour 2 à 5 joueurs, dès 6 ans.

Chaque joueur est le maître ou de la maitresse d'une classe de 10 élèves et doit les faire passer dans la classe supérieure.

A ton tour, joue une épreuve de ta main ;
il y en a 10 en tout : réflexes, imitation, concentration...

Gagne une épreuve, un élève passe et part en vacances.
Le 1^{er} qui n'a plus d'élève gagne la partie !

Contenu :

une règle du jeu, 110 cartes (50 élèves, 49 jeux, 10 actions et 1 surprise).

Informations techniques : éco-conception

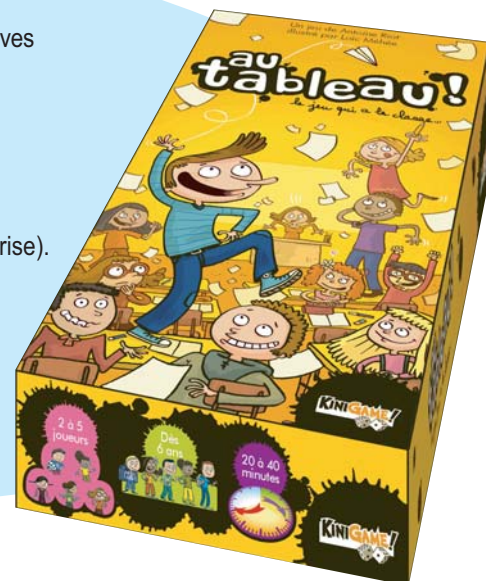
Boîte 180x92x30mm en carton recyclé et papier FSC ;
cale carton gris/blanc recyclé ; règle de jeu pliée papier FSC ;
cartes en papier PEFC ; encres végétales et vernis eau ;
sous cellophane biodégradable.

Livré en boîtes de 12 jeux.

Prix Public prévu : 18€ TTC/unité

Prix Distributeur :

nombre de jeux	12 ou 24	36 à 48	60 à 120	132 et +
prix € HT/jeu	9.00	8.25 ⁽¹⁾	7.50 ⁽²⁾	nous contacter
%	-	- 8.33%	- 16.66%	



⁽¹⁾ soit 1 jeu offert par boîte de 12 !
⁽²⁾ soit 2 jeux offerts par boîte de 12 !

BON DE COMMANDE

FRAIS DE PORT OFFERTS

Nous souhaitons recevoir : jeux **au tableau**

soit Total HT €

TVA () €

Total €

Nom du responsable :

Nom de la société :

Adresse de facturation :

.....

CP : Ville :

N° de téléphone : email :

N° SIRET :

Livraison : Nous souhaitons que la commande soit livrée à l'adresse ci-dessous
(si différente de l'adresse de facturation) :

Adresse de livraison :

.....

CP : Ville :

Fait à le

signature

Appelez nous ou imprimez/recopiez ce bon de commande dûment complété
et retournez-le par fax, par courrier ou email, aux coordonnées figurant en haut de page.
Toutes les informations demandées ci-dessus doivent être impérativement renseignées.

L'apposition de votre signature en bas de ce document implique l'acceptation des conditions générales de vente jointes ci-après.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AUX DIFFUSEURS

1. **généralités**
KiniGame est une association loi 1901 dont le siège social est situé à Angoulême (16000). 19 rue Mirabeau, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Angoulême et identifiée sous le numéro SIREN 502.900.533. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute offre et vente par l'association KiniGame à un diffuseur. Toute commande implique l'acceptation de plein droit par l'acheteur de ces conditions générales de vente.

Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées.
Le fait que KiniGame ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement desdites conditions générales de vente.

KiniGame s'engage à faire bénéficier l'acheteur des conditions plus favorables qui auraient pu être consenties à tout autre acheteur pour une commande identique et sans contrepartie réelle.

2. offre préalable

Les renseignements portés sur les catalogues, notices et barèmes ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'engagent pas KiniGame.

3. commande

Tout commande, y compris celle passée par téléphone, doit faire l'objet d'une confirmation écrite.
La commande doit mentionner, notamment : la quantité, le type, le prix convenu, les conditions de paiement, le lieu de livraison s'il est autre que le lieu de facturation.
Tout additif ou modification de la commande ne lie KiniGame que si elle l'a accepté par écrit.

Si, lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à l'une de ses obligations (défaut ou retard de règlement, par exemple), un refus de vente pourra lui être opposé, à moins que cet acheteur ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement comptant.

4. prix

Les prix facturés sont ceux établis au jour de la commande sur la base des conditions économiques en vigueur. Ils sont valables, sauf mention expresse dans l'offre préalable, pour une durée maximale de 6 mois.

Ils s'entendent hors TVA, emballage compris, transport non compris et seront majorés de la TVA et /ou de tous autres impôts similaires qui deviendraient exigibles, au taux applicable au moment de leur exigibilité.

Les frais de préparation sont inclus pour toute livraison en France métropolitaine et donneront lieu à l'établissement d'un devis dans les autres cas.

5. livraison

La livraison est effectuée conformément aux stipulations figurant sur la commande, sous réserve du respect des modalités de paiement.

La livraison des produits s'entend par leur expédition à l'acheteur du dépôt de KiniGame.

6. délais de livraison

Les délais de livraison sont toujours communiqués en fonction des possibilités d'approvisionnement au moment de l'offre et ne sont donnés qu'à titre indicatif. Tout retard de livraison du fait de circonstances indépendantes de la volonté de KiniGame ne pourra entraîner l'annulation de la

commande. La responsabilité de KiniGame ne pourra être engagée pour tout préjudice résultant de ce retard.

Toutefois, si la délivrance des produits n'est pas intervenue 15 jours après la date indicative de livraison, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra alors être résolue à la demande de l'une ou l'autre des parties après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception.

L'acheteur ne pourra alors prétendre qu'à la restitution du ou des acomptes versés, sans autre indemnité.
KiniGame est déchargé de plein droit de toute responsabilité en cas de force majeure ou d'événements tels que notamment : lock-out, grève, épidémie, guerre, réquisition, incendie, inondation, accident d'outilage, retard dans les transports ou toute autre cause amenant un chômage partiel ou total pour KiniGame ou ses fournisseurs.

KiniGame informera l'acheteur en temps opportun des cas et événements ci-dessus énumérés.

Tout retard de livraison dû à un fait caractéristique de force majeure entraînera, au choix de KiniGame, soit la résolution pure et simple de la vente, soit la prorogation des délais de livraison ou de mise à disposition, et ce sans qu'aucune des parties ne puisse prétendre à toute autre indemnité.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur a rempli toutes ses obligations à l'égard de KiniGame.

Lorsque la livraison s'effectue par mise à disposition, KiniGame s'engage à informer l'acheteur par écrit de la date de mise à disposition.

7. transport

Le mode de transport choisi par KiniGame est considéré contractuellement comme le mieux adapté à l'acheminement des produits expédiés. Toute divergence à ce sujet devra faire l'objet d'une demande expresse de l'acheteur.

Sauf stipulation contraire, les opérations de transport sont à la charge et aux frais, risques et périls de l'acheteur, auquel il appartient de vérifier à réception de la livraison le nombre et l'état des produits livrés.

En cas de dommage ou d'avarie, l'acheteur doit émettre les réserves d'usage sur le bon de livraison et en informer le transporteur dans les 48 heures suivant la réception, par lettre recommandée avec accusé de réception.

8. réception – contrôle

Le contrôle des produits livrés doit avoir lieu dans les 5 jours qui suivent la livraison.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, l'acheteur devra informer KiniGame par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai fixé ci-dessus de tous vices apparents ou défaut de conformité des produits livrés.

Passé le délai fixé ci-dessus, toute réclamation de quelque nature que ce soit sera considérée comme irrecevable.

Si l'acheteur renonce expressément ou tacitement à cette réception, les produits seront réputés livrés conformément à la commande.

Le défaut de conformité d'une partie de la livraison ne dispense pas l'acheteur de son obligation de payer les produits pour laquelle il n'existe aucune contestation.

Tout défaut ou maillage reconnu après examen contradictoire n'oblige KiniGame qu'au remplacement, à titre gratuit, des produits reconnus défectueux, à l'exclusion de tout perte d'exploitation ou préjudice complémentaire

9. paiement

Sauf conditions particulières consenties par KiniGame, les factures sont payables au siège de KiniGame au maximum à 30 jours ou 10 jours fin de mois de la date de facture conformément à la loi de Modernisation de l'économie du 04/08/2008.

Quel que soit le mode de paiement convenu entre les parties, le paiement ne sera considéré comme réalisé qu'après encaissement effectif du prix.

En cas de paiement partiel, celui-ci sera imputé en priorité sur les pénalités de retard, puis sur les échéances courantes par ordre d'ancienneté décroissante.
En cas de non paiement, même partiel, à l'échéance, KiniGame se réserve le droit de résilier ou de suspendre les commandes et livraisons en cours.

10. clause pénale

Conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce, les pénalités de retard sont applicables dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement figurant sur la facture.

Ces pénalités de retard sont calculées sur la base de 4 fois le taux légal et donneront lieu à un minimum de perception forfaitaire de 50€.

Si la carence de l'acheteur rend nécessaire un recouvrement contentieux, l'acheteur s'engage à payer, en sus du principal, des frais, dépens et indemnités ordinairement et légalement à sa charge, une indemnité fixée à 15% du montant en principal TTC de la créance avec un minimum de 300€ et ce, à titre de dommages et intérêts conventionnels et forfaitaires.
En cas de résolution de la vente pour défaut de paiement, les sommes payées par l'acheteur seront purement et simplement acquises à KiniGame.

11. clause de déchéance du terme

En cas de non-paiement total ou partiel d'une commande à l'échéance, les sommes dues au titre de commande ou d'autres commandes déjà livrées ou en cours de livraison seront exigibles un mois après mise en demeure effectuée par lettre recommandée.

12. clause résolutoire de vente

Toute commande est acceptée en considération de la situation juridique, financière et économique de l'acheteur au moment de la commande. Il en résulte que si la situation financière de l'acheteur venait à se détériorer entre la date de la commande et la date de la livraison, KiniGame serait fondé, soit à exiger un paiement avant la livraison, soit à résilier la vente.

En cas d'inexécution d'une seule des présentes conditions, KiniGame adressera au débiteur une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut d'exécution, par l'acheteur, de son obligation dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de cette mise en demeure, la vente sera résolue de plein droit s'il plaît à KiniGame.

13. garantie – étendue

Les produits vendus bénéficient de la garantie accordée par le fabricant. Cette garantie couvre tous les vices cachés ou apparents à compter de la date de livraison.

La seule obligation incombant à KiniGame au titre de la garantie est le remplacement gratuit des produits reconnus défectueux par le fabricant, sans autre prestation ou indemnité. L'acheteur ne pourra prétendre à une quelconque indemnité en cas d'immobilisation du bien du fait de l'application de la garantie.

14. garantie – exclusion

L'acheteur perdra le bénéfice des garanties légales et conventionnelles notamment en cas d'utilisation anormale ou abusive du produit.

15. garantie - limites

La responsabilité de KiniGame est limitée au remplacement des produits reconnus défectueux ou comportant un défaut de fabrication, d'étiquetage ou bien d'emballage. Les services de KiniGame auront la possibilité de rechercher les défauts allégués. Toutes autres garanties expressées ou tacites sont exclues. Aucune responsabilité ne sera acceptée pour pertes ou dommages, directs ou indirects, quelle qu'en soit la cause. En aucun cas l'acheteur ne saurait prétendre, à quelque titre que ce soit, opérer une quelconque retenue sur le montant des factures correspondant à une livraison incomplète ou portant sur des produits défectueux.

16. marchandises destinées à la revente

L'acheteur peut revendre les marchandises dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise. Toutefois, il perdra cette faculté en cas de cessation de paiement ou de non paiement du prix à l'échéance.

17. clause de réserve de propriété - transfert des risques

Les produits resteront la propriété de KiniGame jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires, dans les termes de la Loi du 12 mai 1980.

Le non paiement, même partiel, de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des produits. Le droit de revendication s'exerce même dans le cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire de l'acheteur. En cas de revendication, la vente sera résiliée de plein droit.

Par dérogation à l'article 1583 du Code Civil, la livraison des produits opère transfert des risques à la charge de l'acheteur, tant pour les dommages subis par les produits que ceux causés aux tiers.

La restitution des produits s'effectuera aux frais et risques de l'acheteur.

En cas de mise en œuvre de la clause de réserve de propriété, les acomptes versés à KiniGame lui resteront acquis à titre de dommages et intérêts.

18. clause de réserve de propriété - revente ou transformation

Les produits restant la propriété de KiniGame jusqu'au paiement intégral de leur prix. Toutefois, pour les seuls besoins de son activité, KiniGame autorise l'acheteur à revendre les produits concernés sous réserve que l'acheteur s'acquie dans les délais prévus du paiement de la commande.

19. loi applicable et attribution de compétence

Le présent contrat est soumis à la loi française.
Pour toutes les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions, seul sera compétent le tribunal de commerce de Angoulême ou son président en matière de référés, même en cas de pluralité de défendeurs.